

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME D'UNIVERSITÉ
ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
3ème Cycle**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Enseigner l'anatomie générale, descriptive, chirurgicale et enfin fonctionnelle des membres et du rachis aux chirurgiens orthopédistes en formation ou déjà formés, aux rhumatologues, médecins physiques ou kinésithérapeutes.

ARTICLE II : RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur le Professeur Jean-Marc VITAL

Université de Bordeaux

Laboratoire d'Anatomie

Bâtiment des T.P. – R.D.C. – Zone sud

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

jmvital64@gmail.com

Madame le Docteur Anaïs DELGOVE

Service chirurgie de la main

Centre François-Xavier Michelet

Place Amélie Raba-Léon

33000 BORDEAUX

anaïs.delgove@chu-bordeaux.fr

ARTICLE III : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Internat (élargi aux candidats jugés d'un niveau équivalent par le Collège Enseignant (DES, DIS)),
- Doctorat en Médecine,
- Diplôme de Kinésithérapie (avec la justification de l'exercice de la profession).

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE IV : COÛT DE LA FORMATION

Formation initiale: 200€ /an

Formation continue: 200€/an

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE V : ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Durée de la formation : **1 an** (*en alternance une année sur deux avec le D.U. Pathologie Rachidienne*).

8 journées complètes (4 vendredis + samedi, soit **56 heures**).

ARTICLE VI : PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Anatomie générale :

- Embryologie, développement et croissance
- Os
- Muscles
- Articulations
- Nerfs périphériques

Anatomie descriptive et chirurgicale (avec description des principales voies d'abord) des membres supérieurs, inférieurs et du rachis.

Anatomie radiologique et fonctionnelle des membres supérieurs, inférieurs et du rachis.

ARTICLE VII : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A) Composition du Jury :

Il comprend 2 membres (les responsables de la formation).

Il est soumis à l'approbation du Président de l'Université.

B) Épreuves :

- Une épreuve écrite notée sur 10 (pas de session de rattrapage),
- Présentation d'un mémoire, sans oral (à remettre avant fin août) notée sur 10.

Le redoublement est autorisé si la moyenne globale est inférieure à 10, moyennant l'acquittement des droits d'inscription universitaire.

ARTICLE VIII : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil U.F.R. I du 20/10/1992

C.A. du 30/11/1992

Modifications : C.A. du 18/02/2000

Conseil UFR I du 28/02/2000

En alternance avec le D.U. «Pathologies Rachidiennes» :

Conseil UFR I du 21/06/2000-

C.A. du 10.07.2000

Passage à l'euro : C.A. du 17/05/2002

Conseil UFR I du 22/05/2002

Modifications : Conseil UFR I du 22/05/2006

C.A. du 26/09/2006

(Version 5)

Modifications : Conseil UFR des sciences Médicales du 15/04/2024

Conseil du collège des Sciences de la Santé du 29/05/2024

(Version 6)

Suspension pour 2024/2025 :

Conseil UFR des sciences Médicales du 07/10/2024

Conseil du collège des Sciences de la Santé du 13/11/2024

(Version 7)